
Lettre du représentant Fréron, en mission dans les départements méridionaux, transmettant une dépêche du général de brigade La Barre relative à l'attaque d'un bâtiment turc par les Anglais, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Louis Marie Stanislas Fréron

Citer ce document / Cite this document :

Fréron Louis Marie Stanislas. Lettre du représentant Fréron, en mission dans les départements méridionaux, transmettant une dépêche du général de brigade La Barre relative à l'attaque d'un bâtiment turc par les Anglais, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 707;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41154_t1_0707_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

palité a commencé à me citer à sa barre pour avoir osé annoncer la suppression des droits féodaux avant la notification officielle du décret. J'étais à Beaugency, des deux paroisses on n'en a fait qu'une, mon collègue a été préféré, parce qu'il convenait mieux à la noblesse bourgeoise, et moi je suis devenu vicaire. Mais la fortune de mon collègue ne s'est pas soutenue, il a été destitué.

« Depuis deux ans que j'étais à la ci-devant abbaye de Saint-Germain, je n'ai cessé de montrer le même zèle et dans mes instructions et dans toute ma conduite. Un des fondateurs du club, à Beaugency, j'ai toujours été Jacobin, j'ai paru dans toutes les occasions du danger de la patrie, notamment les 26 et 27 de mai, comme président des commissaires des sections, et, en cette qualité, signataire de la pétition pour demander l'élargissement d'Hébert et la cassation de la Commission des douze. J'ai signé des premiers la pétition pour purger la Convention, j'en ai fait la proclamation et j'ai harangué le peuple dans les rues et places de l'étendue de la section.

« J'ai prononcé un discours à la tribune des Jacobins au mois d'octobre 1792, pour demander la mort du tyran. J'insistais que son crime était avéré, qu'il avait été pris les armes à la main, que l'opinion publique l'avait déjà condamné et qu'il était absurde de s'embarrasser dans les formalités d'une procédure.

« Vous voudrez bien m'excuser, citoyens représentants, je n'ai pas voulu me rendre important en vous entretenant de moi, mais il faut bien que les patriotes se connaissent. Je suis devenu d'évêque, meunier, je n'en ai point eu de peine. A présent je ne suis rien, je désirerais payer ma nourriture à la République par les services dont je peux être capable.

« A Paris, le 3 de frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« CAZALIS. »

V.

LETTRE DU REPRÉSENTANT FRÉRON PAR LAQUELLE IL TRANSMET UNE DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE LA BARRE, RENDANT COMPTE DE L'ATTAQUE D'UN BATIMENT TURC PAR LES ANGLAIS (1).

Suit la teneur de ces pièces d'après des documents des Archives nationales (2).

Les représentants du peuple dans les départements méridionaux, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Marseille, le 26^e jour de brumaire, de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Nous vous envoyons, citoyen Président, une copie des dépêches que nous avons reçues du

(1) La lettre de Fréron et les pièces qui l'accompagnent ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais en marge de l'original, qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de Salut public le 3 frimaire, l'an II de la République française. »

(2) *Archives nationales*, carton AFR 299, plaque 2495, pièce 13.

général de brigade André La Barre, relative ment à un acte d'agression qui vient d'être exercé par les Anglais envers la Porte ottomane. Le bâtiment turc qui était en quarantaine sous la protection du fort de Brigançon, transportait en France le citoyen Truillet, expédié par le citoyen Descorches, envoyé de la République française à Constantinople et muni de dépêches importantes pour la Convention nationale et pour le ministre des affaires étrangères. Vous verrez avec admiration, citoyen Président, la bravoure avec laquelle s'est conduit le citoyen Truillet; ce républicain aura bientôt l'entrée, sa quarantaine tendant à sa fin.

« Veuillez, citoyen Président, instruire la Convention nationale de ces faits, dont les suites peuvent opérer dans la Méditerranée une puissante diversion, et l'inviter à prononcer sur le sort de l'équipage grec qui s'est si bien montré dans cette affaire périlleuse. Nous attendons les ordres de la Convention à cet égard.

« Salut et fraternité.

« FRÉRON.

« P.S. — L'on vient de nous apporter le verbal d'un capitaine des batteries qui annonce s'être emparé d'un chébec espagnol, parti de Citadella, île de Minorque, chargé de vin, ail, fruits de grenades et fromages, destinés pour Toulon. Les braves soldats de la République ont été avec une chaloupe et à force de rames s'emparer de ce chébec que le mauvais temps avait forcé de mouiller sur nos côtes. »

Copie de la lettre du général de brigade commandant la division de gauche de l'armée révolutionnaire du Midi, aux représentants du peuple Barras et Fréron (1).

« Du quartier général de la Farède, le 22 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« J'ai l'honneur de vous informer que le bâtiment turc arrivé le 19 du mois dernier, qui était en quarantaine sous la protection du fort de Brigançon, qui a conduit en France le citoyen Truillet, chargé par le citoyen Descorches, chargé d'affaires à la Porte, de porter des dépêches à la Convention nationale et au ministère des affaires étrangères, a été attaqué dans la nuit du vingt au vingt-un par les Anglais. Je joins ici le détail de l'attaque pour vous mettre à même de juger du courage du brave sans-culotte Truillet, qui, sous peu de jours, pourra avoir l'entrée, ayant été en quarantaine dix-huit jours sans avoir eu le moindre malade depuis sa traversée et depuis qu'il est arrivé sous le fort de Brigançon.

« Le commandant du fort Quevillin me mande aujourd'hui que le bâtiment turc échoué sur le sable n'avait pu résister à la violence du vent de la nuit, qu'il s'est crevé sur le côté et que le citoyen venait de lui dire qu'il y va mettre le feu, afin d'ôter à l'ennemi ce plaisir; on a débarqué tout ce qu'il y avait de plus précieux pour le porter au fort.

« La blessure du citoyen Truillet n'est rien; le garde de santé est mort hier matin des suites

(1) *Archives nationales*, carton AFR 299, plaque 2495, pièce 14.